

Date de convocation	
25 novembre 2016	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

L'an deux mil seize, le **02 décembre** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.
Étaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland Clau-
dine, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Wuthrich Nicole, Bridier
Solange, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole
Absent excusé : Vigot Max

Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmery pendant l'année 2015 pour un montant **335 euros**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

Participation au service de portage de repas à domicile

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser au CCAS de Dun-sur-Auron une participation financière de **152,14 euros** pour le service de portage de repas à domicile. Cette participation était versée chaque année par le CCAS d'Osmery. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette participation pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

Heures complémentaires pour les adjoints techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est parfois nécessaire, pour le bon fonctionnement des services, que les adjoints techniques à temps non complet effectuent des heures complémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la rémunération d'heures complémentaires pour les adjoints techniques à temps non complet en cas de nécessité pour le bon fonctionnement des services.

Décision modificative – virements de crédits

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les crédits votés au chapitre 65 autres charges de gestion courante sont insuffisants. Il propose les virements de crédits suivants :

compte	intitulé	Dépenses	Recettes
61523	Voies et réseaux	-8 000,00 €	
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	2 600,00 €	
65548	Autres contributions	5 400,00 €	
	TOTAL fonctionnement	0,00 €	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces virements de crédits

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état de recettes irrécouvrables produit par la trésorerie de Dun-sur-Auron concernant des loyers, pour un montant de **1737,36 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'admission en non valeur de cette somme. Les crédits nécessaires sont prévus au budget à l'article 6541.

Questions diverses

Les tilleuls de la place de l'Anerie ont besoin d'être élagués. Un souffleur à feuilles serait plus efficace qu'un simple râteau pour le personnel technique.

Fait et délibéré à Osmery, le 2 décembre 2016.

Le Maire,

Patrick de BRUNIER